

## Option binaire

### Qu'est-ce qu'une option binaire ?

Une option binaire est un contrat conclu entre deux parties : l'acheteur et le vendeur. L'acheteur doit choisir la direction de fluctuation, à la hausse ou à la baisse, de l'actif sous-jacent choisi.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

Les consommateurs qui choisissent d'investir dans des options binaires, également appelées contrats « tout ou rien », doivent verser une somme d'argent et effectuer une prédiction quant à l'évolution du prix, durant les minutes, heures ou jours qui suivent, d'un actif. Il peut s'agir d'une action, d'un indice, d'une devise, d'une matière première, etc.

Si leur prédiction se réalise, ces investisseurs récupèrent leur argent et touchent un bénéfice. Si leur prédiction ne se réalise pas, ils perdent la totalité de l'argent investi.

### Quelles règles s'appliquent ?

La commercialisation de certains instruments financiers dérivés de gré à gré, comme les options binaires et les CFD (Contracts for difference), est interdite auprès des clients de détail en Belgique.

### Que fait la FSMA ?

La FSMA contrôle le respect de l'interdiction de commercialisation en vigueur et publie des mises en garde au sujet des offres illicites.

### Où trouver plus d'informations ?

Vous trouverez davantage d'informations sur [ce site web](#) et sur [Wikifin.be](http://Wikifin.be).

**Source URL:** <https://www.fsma.be/fr/option-binaire>